



Foot Locker.

L'INDEX SUR L'ÉGALITÉ SALARIALE

Conformément à la nouvelle législation sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, Foot Locker a calculé les 5 indicateurs requis pour le calcul de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

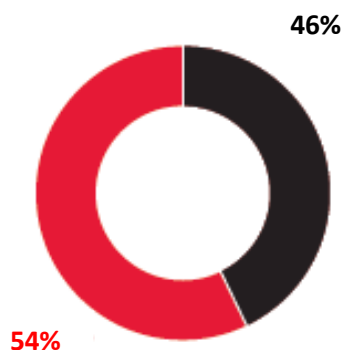
Suivant les précisions apportées par le décret 2019-15, le calcul de l'index sur l'égalité salariale est basé sur les 5 indicateurs suivants:

1. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes selon l'âge et la catégorie d'emploi.
2. L'égalité des sexes dans les augmentations salariales individuelles
3. L'égalité des sexes dans les promotions
4. Le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité
5. Le nombre de salariés – par sexe – parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Lorsqu'une entreprise obtient moins de 75 points sur 100, des mesures correctives doivent être mises en place pour éliminer l'écart salarial sur une période de 3 ans.



Foot Locker France a atteint pour 2025 au titre des données 2024 un index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de 88 sur 100.



Le calcul est basé sur 1669 employés, 46% de femmes et 54% d'hommes.